

# MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale  
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30  
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2017-13

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept, et le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, par suite de convocation en date du vingt trois juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. André BOUCHIND'HOMME, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. COJON Jacques (pouvoir à BOUCHIND'HOMME André), COURBOIS Elisabeth, DUEZ Christophe et FAVRE Angélique.

**OBJET** :

**FÊTES ET  
CÉRÉMONIES**

Départ en retraite de  
Madame Brigitte  
WISSART

La séance ouverte, Monsieur le Président :

- rappelle aux membres présents que Madame Brigitte WISSART, professeur des écoles, entrée dans l'Education Nationale le 2 décembre 1980, et en charge des cours élémentaires à l'école primaire de TINCQUES depuis le 5 septembre 2007, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2017,

- ajoute qu'à cette occasion, une réception sera organisée en son honneur lors des festivités du 14 juillet prochain,

- demande de délibérer sur la valeur vénale du cadeau qui lui sera offert à cette occasion

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :**

- donne son accord de principe à la prise en charge, au budget communal, de la valeur du cadeau qui sera offert à Madame Brigitte WISSART à l'occasion de son départ en retraite.

- fixe son montant à la somme de deux cents Euros (200,00 €)

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017, section de fonctionnement, sens dépenses, chapitre 011, article 6232.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire  
**Jacques THELLIER**